



STRATÉGIE RÉGIONALE DE ILC AFRIQUE

2017

2021

AVRIL 2017

INTERNATIONAL
LAND
COALITION

AFRICA
AFRIQUE



STRATÉGIE RÉGIONALE DE ILC AFRIQUE

2017 | 2021

SOMMAIRE

VERS L'AVANT

4

1. INTRODUCTION

5

2. BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ILC EN AFRIQUE

6

3. CONTEXTE RÉGIONAL DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

6

4. PRIORITÉS RÉGIONALES STRATÉGIQUES - CONNECT - MOBILIZE - INFLUENCE (CMI)

8

5. GOUVERNANCE RÉGIONALE ET RENFORCEMENT DE LA PLATE-FORME RÉGIONALE

10

ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE

14

ANNEXE 2: STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

17

ANNEXE 3: STRATÉGIE DE COMMUNICATION

21

VERS L'AVANT

C'est un grand plaisir de présenter la stratégie régionale de la Coalition internationale pour l'accès à la terre en Afrique (ILC Afrique). Cette stratégie à l'échelle du continent vise à façonner et à mettre en place une gouvernance foncière pour les populations de la région. La stratégie fournit un cadre clair à ILC Afrique pour sa contribution à la mise en œuvre de la vision stratégique 2016-2021 de l'ILC. En outre, elle identifie les domaines stratégiques sur lesquels notre plate-forme, dirigée par ses membres portera ses efforts, en vue de réaliser la gouvernance foncière, en tant que contribution au développement de notre continent bien aimé.

Nos membres ont choisi sept engagements prioritaires pour l'Afrique. Les sept engagements définissent cette stratégie. Les domaines prioritaires retenus, soigneusement adaptés aux besoins du continent, comprennent: l'agriculture familiale, la diversité des régimes fonciers, les droits fonciers des femmes, les populations autochtones, la prise de décision inclusive, la lutte contre l'accaparement des terres et la protection des défenseurs des droits. En nous appuyant sur les objectifs stratégiques de l'ILC: "connecter, mobiliser, influencer", nous redoublons d'efforts en vue de la réalisation d'une gouvernance foncière améliorée en Afrique, afin que les personnes puissent bénéficier d'une stabilité dans leur droits fonciers, jouir de meilleures conditions de vie, vivre en paix et avoir un revenu.

Les trois prochaines années vont être passionnantes pour les membres de ILC Afrique. Nos engagements majeurs dans différents secteurs jouent en notre faveur et je suis confiant que nos partenaires stratégiques et de développement continueront à nous soutenir dans la réalisation de cet excellent plan de travail. Notre avenir commun, tel que défini par cette stratégie, est axé sur le fait de changer la vie des populations, de rendre l'Afrique plus sûre et plus démocratique, par le biais d'une gouvernance foncière centrée sur les personnes.

Je lance un appel à tous nos honorables membres : profitons de cette stratégie pour renforcer notre impact sur le travail mené autour de la gouvernance foncière en Afrique. En effet, le moment est venu de connecter, de mobiliser et d'influencer.

Unis pour les droits fonciers!



Shadrack Ouma Omondi

PRÉSIDENT, COMITÉ DE PILOTAGE ILC AFRIQUE

1. INTRODUCTION

Le Cadre stratégique de l'ILC (2007-2011) prévoit la régionalisation du travail de la Coalition "afin de permettre aux membres et aux partenaires au niveau régional de prendre la direction des processus de prise de décision et de définir et atteindre des objectifs spécifiques aux régions". La stratégie régionale est une émanation de la stratégie globale 2016-2021 de l'ILC mais considérée depuis le point de vue régional, ce qui permet à cette stratégie de prendre un caractère plus centré sur les régions et de tenir compte des priorités régionales.

Objectif global:

L'objectif global de la stratégie régionale de ILC Afrique est de travailler avec les acteurs de terrain en vue de parvenir à un accès à la terre juste et équitable en Afrique.

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques de la stratégie sont:

- (i) Renforcer et développer les compétences des organisations membres dans les domaines prioritaires identifiés;
- (ii) Influencer le développement de politiques foncières favorables aux populations aux niveaux national, sous-régional et régional;
- (iii) S'engager avec les acteurs concernés au niveau régional, conformément à la Stratégie de la Coalition pour 2017-2021; et
- (iv) Diffuser les résultats obtenus par les membres de ILC Afrique et par les différentes Initiatives basées sur les engagements (CBI) auprès des décideurs politiques, des praticiens et d'autres groupes associés.

2. BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ILC EN AFRIQUE

La plate-forme régionale ILC Afrique est composée de 79 organisations de la société civile (OSC) nationales et régionales dans 25 pays. En termes de répartition géographique, 12 membres sont basés en Afrique centrale, 32 en Afrique de l'Est, 16 en Afrique australe et 19 en Afrique de l'Ouest. Les organisations membres dans la Région varient selon le domaine d'intervention. Certaines travaillent directement sur les questions foncières comme par ex: ressources naturelles et protection de l'environnement; régime foncier et gestion des terres; droits fonciers pour les femmes; peuples autochtones; agriculture paysanne. D'autres membres travaillent de manière indirecte sur des thématiques comme les organisations paysannes; les groupes de défense des droits humains; les organisations de lutte contre la pauvreté; le développement social; la protection des droits des consommateurs et beaucoup d'autres.

La plupart des organisations sont actives à la base tout en étant affiliées à une ONG plus grande. Certaines sont des ONG autonomes, tandis que d'autres sont des coalitions ou des réseaux. D'une manière générale, elles opèrent toutes dans un pays spécifique. Outre les membres issus de la région, des organisations internationales et des organismes intergouvernementaux qui ont leur quartier général en Afrique ou qui travaillent sur le continent sont également membres de la Coalition.



3. CONTEXTE RÉGIONAL DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

Il est extrêmement important de respecter, protéger et renforcer les droits fonciers des femmes et des hommes vivant dans la pauvreté, afin de faire en sorte que personne ne soit privé de l'utilisation et du contrôle des terres dont dépend leur bien-être et leur dignité humaine. Ces privations peuvent prendre la forme de déplacement forcés, d'expulsions ou d'exclusion et il faut veiller à ce que tout changement obligatoire de régime foncier ne soit entrepris qu'en conformité avec le droit international et les normes relatives aux droits humains. Par le biais des rapports et recherches menées par les membres, les tendances suivantes en matière de gouvernance foncière ont été identifiées en Afrique:

- Un nombre croissant de pays sont engagés dans des processus de réforme de leur législation / politiques / réglementations / cadres juridiques et administratifs dans le domaine du foncier;
- Une augmentation des conflits d'intérêts dans le domaine du foncier (concurrence accrue sur l'usage de la terre);
- Des formes dynamiques d'accaparement des terres (pour l'exploitation minière, l'agriculture extensive, le développement des infrastructures) et l'émergence d'une résistance locale menée par les communautés / par des mouvements de résistance qui utilisent des outils (en-ligne) pour surveiller et documenter les projets d'accaparement des terres et / ou développer et mettre en place de systèmes d'alerte précoce.
- Une attention croissante de la part des gouvernements et des chercheurs sur la meilleure manière de garantir la sécurité des droits coutumiers / communautaires;
- Elaboration de cadres régionaux sur les droits fonciers des femmes comme par exemple le Protocole de Maputo sur les terres
- Faible application des conventions au niveau national et régional;
- Augmentation de la mobilisation des femmes et d'autres parties prenantes dans la lutte pour les droits fonciers des femmes, comme par ex. l'Initiative Kilimandjaro et la campagne 30% de l'Union Africaine;
- Reconnaissance, protection et garantie des droits des peuples autochtones. Toutefois, ces droits sont continuellement violés, notamment dans le domaine des industries extractives.

- Formation de réseaux / coalitions par les OSC en vue d'influencer les politiques au niveau national et régional;
- Renforcement du dialogue avec les organisations intergouvernementales / continentales (Communautés économiques régionales-CER);
- Le manque d'informations accessibles sur les questions et les processus liés à la gouvernance foncière;
- Une demande accrue pour des politiques et des lois visant à améliorer la transparence sur les acquisitions foncières à grande échelle;
- Les manoeuvres de harcèlement et d'intimidation physique, psychologique, judiciaire ainsi que le manque de protection des défenseurs des droits fonciers;
- Le peu de respect accordé ou bien la faible mise en oeuvre des normes internationales / règlements et engagements pris par les gouvernements nationaux.



4. PRIORITÉS RÉGIONALES STRATÉGIQUES - CONNECTER - MOBILISER - INFLUENCER (CMI)

Il existe un large éventail d'individus et d'organisations qui sont actifs dans le domaine de la gouvernance foncière en Afrique, notamment les organisations intergouvernementales, les ONG internationales, les organisations et les membres des différentes plates-formes SNE, les partenaires des organisations membres, les CER et les institutions régionales qui ont une influence sur la capacité actuelle et future de la région à mettre en œuvre de meilleures politiques foncières. Le travail de ILC Afrique au niveau des différents pays est complété par des efforts au niveau régional et mondial qui se focalisent sur l'évolution des normes, le partage des connaissances et de bonnes pratiques ainsi que la recherche des solutions pour parvenir à une gouvernance foncière centrée sur la personne.

Sur la base de (i) la nécessité de soutenir les initiatives en cours, (ii) la disponibilité de fonds ou les possibilités de financements éventuels, (iii) la capacité à mobiliser des partenariats autour de l'initiative et (iv) la probabilité d'obtenir un impact à long terme, la dimension régionale s'articulera autour de sept (07) engagements:

ENGAGEMENT 2: Renforcer les systèmes agricoles de petite échelle

Assurer une distribution équitable des terres et des investissements publics qui soutiennent les systèmes agricoles à petite échelle, y compris par des réformes agraires redistributives qui agissent efficacement contre la concentration excessive des terres, qui garantissent un usage et un contrôle sécurisés et équitables des terres et allouent des terres appropriées aux producteurs ruraux sans terre ou encore aux citadins; tout en soutenant les petits exploitants en tant qu'investisseurs et producteurs, par exemple à travers des modèles d'affaires coopératifs et de partenariat.

ENGAGEMENT 3: Diversification des régimes fonciers (Terres de parcours)

Développer et renforcer les partenariats, la collaboration et les actions de soutien avec une vision commune de l'amélioration de la sécurité foncière des utilisateurs des terres de parcours; identifier, développer et / ou augmenter la portée d'initiatives novatrices, qui peuvent aider les gouvernements et les autres acteurs à mettre en œuvre une politique et une législation qui garantisse les droits fonciers des utilisateurs locaux des terres de parcours; partager les expériences et les leçons apprises entre les différents acteurs, afin de renforcer la protection des droits des utilisateurs locaux des terres de parcours.

ENGAGEMENT 4: Droits fonciers équitables entre hommes et femmes

Diffuser la Charte des principes et des exigences sur les droits des femmes terrestres; mettre en place des mécanismes pour obliger les gouvernements, les organisations régionales et l'Union africaine à rendre des comptes en ce qui concerne la promotion des droits fonciers des femmes; renforcer les capacités des femmes afin qu'elles puissent elles-même être les véritables actrices des changements afin d'améliorer et promouvoir leurs droits fonciers.

ENGAGEMENT 5: Sécurisation des droits territoriaux des peuples autochtones

Renforcer la capacité des organisations des peuples autochtones et des réseaux tant au sein de l'ILC qu'à l'extérieur de la coalition à défendre les droits de leurs secteurs sociaux et de participer activement aux décisions en matière de politique foncière à l'échelle nationale et régionale (Connecter); Documenter les bonnes pratiques, les histoires et leçons apprises - en privilégiant la dimension humaine - pour la gestion des connaissances et influencer les politiques et pratiques en vue de la sécurisation des droits fonciers des peuples autochtones (Mobiliser); Promouvoir le dialogue et les actions d'influence vis-à-vis des décideurs clés au niveau national, régional et mondial pour la mise en œuvre de politiques favorables aux pauvres et des réformes qui respectent les droits fonciers des peuples autochtones. (Influencer).

ENGAGEMENT 7: Inclusivité des processus décisionnels

Renforcer la vision partagée par les membres de la plate-forme; examiner les protocoles institutionnels et les procédures de gestion de la Plateforme de la société civile (CSP) afin d'en améliorer l'efficacité; identifier et créer des programmes de consensus pour la plateforme CSP; établir des partenariats solides avec d'autres parties prenantes.

ENGAGEMENT 9: Action efficace contre l'accaparement des terres

Elaboration d'un cadre structurel pour la réforme des acquisitions foncières à grande échelle; proposer des éléments pour la rédaction d'un contrat type applicable à toutes les acquisitions foncières; promouvoir l'adoption et l'application dans la région du contrat type ci-dessus.

ENGAGEMENT 10: Protection des défenseurs des droits fonciers

Augmenter la capacité des OSC à protéger les défenseurs des droits fonciers et promouvoir le respect des libertés et droits fondamentaux des communautés locales et des défenseurs des droits fonciers des peuples autochtones; alerter les institutions régionales de défense des droits humains sur les violations que subissent les défenseurs des droits fonciers et mobiliser l'opinion publique afin de parvenir à faire

changer ses pratiques; impliquer les organisations / observatoires des droits humains dans la construction d'alliances et la collaboration pour surveiller les cas de violations des droits des défenseurs des droits fonciers.

D'autres thématiques sont également d'une grande pertinence pour l'Afrique, y compris les Ecosystèmes gérés localement ou bien la Transparence et l'accessibilité de l'information.

Mécanismes de mise en oeuvre

Les objectifs autour des engagements mentionnés ci-dessus seront atteints en organisant autour de deux axes complémentaires, un axe principalement géographique sous la forme de stratégies nationales d'engagement (SNE), et un axe thématique à travers les Initiatives basées sur l'engagement (CBI). Les plate-formes SNE et CBI réunissent les membres de la Coalition, les organisations et les institutions partenaires pour créer des plates-formes multi-acteurs qui permettent un dialogue politique multipartite, le partage des connaissances et la planification conjointe au niveau national. ILC Afrique travaillera également de manière approfondie sur les initiatives dans le domaine du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et de la communication (Monitoring, Evaluation, Learning, Communication - MELC).



5. GOUVERNANCE RÉGIONALE ET RENFORCEMENT DE LA PLATE-FORME RÉGIONALE

Instances de gouvernance dans la région

A ce jour, la plate-forme ILC Afrique est structurée comme suit:

- **L'Assemblée Régionale (AR)** qui est le principal organe de décision et comprend tous les membres de la Plateforme dans la Région;
- **Le Comité de Pilotage (CS)** composé de représentants des 6 organisations membres: 4 représentants des sous-régions (Afrique de l'Est, du Sud, de l'Ouest et du Centre), 1 représentant des OING et 1 représentant de l'organisation hôte de l'UCR;
- **L'Unité de Coordination Régionale (UCR)** composée du Coordonateur du Programme Régional (CR), du Coordonateur des Communications (CCord), du Responsable du Suivi, de l'Évaluation et de l'Apprentissage (MEL) ainsi que du Responsable du Développement du Programme (PDO).
- **Les points focaux (FP)** sont répartis en **Points focaux sous-régionaux et en Points focaux thématiques**.

Les engagements de l'ILC Afrique se focaliseront sur les acteurs au niveau régional et sous-régional, afin de renforcer la mobilisation et la collaboration entre les membres et les parties prenantes stratégiques. Les Commissions économiques régionales (CER) sont chargées de la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine (UA), par conséquent, elles travaillent avec les gouvernements, avec la société civile ainsi qu'avec la Commission de l'UA pour faire progresser le développement économique et social et contribuer à élever le niveau de vie des populations en Afrique. A ce titre, ILC Afrique ciblera les six (6) commissions économiques régionales (CER) suivantes, basées dans quatre régions du continent :

- La **Communauté économique des États de l'Afrique Occidentale (CEDEAO)** en Afrique de l'Ouest,
- La **Communauté de l'Afrique Orientale (EAC)** en Afrique de l'Est,
- **L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)** également en Afrique de l'Est,
- La **Communauté de développement pour l'Afrique australe (SADC)** en Afrique du Sud,
- Le **Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)** en Afrique du Sud-Est, et
- La **Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)** en Afrique centrale,

Renforcement de la plateforme régionale

Il est important de se pencher sur les priorités suivantes:

- (i) structuration des plateformes sous-régionales,
- (ii) mise en place de systèmes efficaces de gouvernance et de redevabilité mutuelle
- (iii) création de partenariats au niveau sous-régional, régional et trans-régional.



ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE

| Niveau d'impact | Objectifs spécifiques | Indicateurs objectivement vérifiables | | Cible 2021 | Moyens de vérification | Baseline (résultats en 2016) |
|---|---|---|------------|--|---|--|
| | <p>Objectif global: Travailler de concert avec les acteurs sur le terrain dans la région afin de parvenir à ce que les populations en Afrique jouissent d'un accès juste et équitable à la terre.</p> <p>Objectifs spécifiques: i. Renforcer et développer les compétences des organisations membres ii. Développer des politiques foncières conjointes, harmonisées et cohérentes aux niveaux national, sous-régional et régional); iii. Nouer le dialogue avec des parties prenantes régionales concernées conformément à la Stratégie de la Coalition pour 2017-2021; iv. Diffuser les résultats des travaux des membres d'ILC Afrique</p> | <p>Nombre de politiques, lois et cadres influencés d'ici à 2021 Nombre de pays intégrant des cadres régionaux et politiques dans leur législation et réglementation nationale,</p> | | | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports politiques et juridiques, - Rapports médias, - Rapports des membres de ILC - Rapports des partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Aucun engagement (formel) avec les institutions de l'UA et les CER |
| | Résultats | Indicateurs objective-ment vérifiables | Cible 2021 | Engagements pris | Moyens de vérification | Baseline (résultats en 2016) |
| 0. Renforcement de la plate-forme Afrique en vue de la décentralisation | <p>0.1. Les organes de gouvernance ILC Afrique (ASC, UCR et plate-forme) ont la capacité d'obtenir des résultats sous PCLG</p> <p>0.2. 60% des membres ILC Afrique ont des capacités institutionnelles et de plaidoyer CMI pour PCLG</p> <p>0.3. Les points focaux CBI et animateurs / coordonnateurs SNE ont la capacité pour mettre en œuvre correctement la SNE et les initiatives CBI au niveau national et régional</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs dans le domaine du foncier travaillant avec la plateforme ILC Afrique sur les thématiques prioritaires; - Nombre de membres ILC qui ont développé des compétences dans les 6 thématiques prioritaires - Capacité à recueillir des fonds, à analyser les lois et règlements et à nouer le dialogue avec d'autres parties prenantes; | | <ul style="list-style-type: none"> - Indice d'engagement des membres (Membership Engagement Index - MEI); - Enquêtes auprès des membres; - PUP et MemberNet | <ul style="list-style-type: none"> - 12 membres actifs, 41 membres modérément actifs et 08 membres inactifs - 51% des membres à jour de leur cotisation - Incapacité des membres à mettre en œuvre des systèmes de suivi - De nombreuses demandes d'extension sans frais de subventions par les bénéficiaires | |

| | Résultats | Indicateurs objectivement vérifiables | Cible 2021 | Engagements pris | Moyens de vérification | Baseline (résultats en 2016) |
|---|--|---|---|-------------------------------------|---|---|
| changes in policies and practices (priority areas) | 1. Solidité des systèmes agricoles de petite échelle | 1.1. Initiatives visant à améliorer l'accès aux ressources foncières pour l'agriculture familiale; | - Nombre d'initiatives de plaidoyer en faveur de l'amélioration de l'accès à la terre pour l'agriculture familiale; | Engagements 2, 3, 4, 5, 7, 9 and 10 | - Rapports d'étape et comptes-rendus d'actions et d'activité, - Journal officiel - Décrets présidentiels / ministériels, - Rapports parlementaires - Rapports médias, - Rapports des défenseurs des droits humains - Rapports de recherche - Audiences et réunions - Témoignages des défenseurs des droits fonciers | - Les cadres juridiques des terres de parcours dans les différents pays ne sont pas harmonisés; - Les terres de parcours ne sont pas officiellement reconnues en tant que contributrices à la sécurité alimentaire; - nombre de politiques favorables aux terres de parcours en Afrique; - La Charte des demandes n'a pas été approuvée par les gouvernements; - La Charte des demandes est peu connue; - L'accès des femmes au foncier et au contrôle de la terre est limité; - Pas de mécanisme clair pour la prise de décision inclusive en Afrique; - Violation continue des droits des peuples autochtones; - Faible mise en œuvre des protocoles régionaux existants, par exemple le Protocole de Maputo; - Mobilisation des initiatives en faveur |
| | | 1.2. ILC Afrique contribue à la mise en œuvre de la décennie de l'agriculture familiale | | | | |
| | 2. Diversification des régimes fonciers (Terres de parcours) | 2.1. Pourcentage des terres de parcours enregistrées / sécurisées | % d'augmentation des terres de parcours enregistrées | | | |
| | | 2.2. Inclusion des terres de parcours dans les documents politiques de l'UA ou des gouvernements nationaux. | Les politiques de l'UA et les politiques nationales incluent les terres de parcours | | | |
| | | 2.3. Déclaration de l'année 2021 comme "Année africaine / internationale des terres de parcours en tant que contributrices à la sécurité alimentaire" | L'année 2021 est déclarée comme Année des terres de parcours | | | |
| | | 2.4. Formulation de politiques, législations et pratiques autour des terres de parcours | XX politiques favorables aux terres de parcours dans XX pays | | | |
| | 3. Droits fonciers équitables entre hommes et femmes | 3.1. La Charte des demandes est popularisée et approuvée par les gouvernements nationaux et les CER | Traduction et approbation de la Charte des demandes par les pays membres et les CER | | | |
| | | 3.2. Augmentation de 10% des titres fonciers sécurisés pour les femmes dans les pays SNE | 10% d'augmentation des titres fonciers enregistrés par des femmes | | | |
| | | 3.3. Augmentation du nombre de gouvernements nationaux et de CER qui soutiennent et mettent en œuvre la Charte des demandes | Mise en œuvre renforcée de la Charte des demandes | | | |
| | | 3.4. L'accès des femmes au foncier et au contrôle des terres et des ressources naturelles est reconnu et appliqué au niveau national et régional | 20 pays renforcent leurs cadres juridiques pour l'accès des femmes au foncier et au contrôle des terres | | | |

| | Résultats | Indicateurs objectivement vérifiables | Cible 2021 | Engagements pris | Moyens de vérification | Baseline (résultats en 2016) |
|--|---|--|---|-------------------------------------|---|---|
| changes in policies and practices (priority areas) | 4. Inclusivité des mécanismes de prise de décision | 4.1. Mise en place de mécanismes de fonctionnement clairs et une vision commune au sein de la plate-forme | 1 mécanisme SNE harmonisé pour promouvoir la prise de décision inclusive | Engagements 2, 3, 4, 5, 7, 9 and 10 | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'étape et comptes-rendus d'actions et d'activité, - Journal officiel - Décrets présidentiels / ministériels, - Rapports parlementaires - Rapports médias, - Rapports des défenseurs des droits humains - Rapports de recherche - Audiences et réunions - Témoignages des défenseurs des droits fonciers | des droits fonciers des femmes par exemple l'Initiative Kilimandjaro; <ul style="list-style-type: none"> - Faible consultation ou bien consultation purement formelle des communautés, ce qui entraîne l'accaparement des terres; - Faible implication des communautés où ont lieu ou bien sont prévus des projets d'investissement fonciers à grande échelle. - Conflits d'utilisation foncière existants entre les investisseurs privés, les organismes d'État et les collectivités locales, y compris dans l'agriculture, la conservation de la faune et le tourisme - Harcèlement, poursuites juridiques et assassinats de défenseurs des droits fonciers; |
| | | 4.2. Toutes les parties prenantes sont impliquées de manière significative dans la la prise de décision sur la gouvernance foncière du niveau local au niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés locales participent à des transactions foncières pour prévenir l'accaparement des terres, avec 50% de participation par les femmes. | | | |
| | | 4.3. Toutes les parties prenantes ont une influence à toutes les étapes de la prise de décision en matière de gouvernance foncière depuis le niveau local jusqu'au niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales qui ont influencé les décisions sur le foncier - Des lois et politiques favorables | | | |
| | | 4.5. Les conflits fonciers sont limités ou totalement éliminés | Réduction des conflits fonciers | | | |
| | 5. Protection des défenseurs des droits fonciers | 5.1. Renforcement de la protection civile et politique des défenseurs des droits fonciers | Nombre de défenseurs des droits fonciers utilisant / activant les mécanismes de protection | | | |
| | | 5.2. Réduction des poursuites criminelles, des manoeuvres d'intimidation, de l'emprisonnement et des assassinats des défenseurs des droits fonciers | Réduction du nombre d'actions en justice contre les défenseurs des droits fonciers dans le cadre de leurs activités | | | |
| | 6. Sécurisation des droits territoriaux des peuples autochtones | 6.1. Les peuples autochtones en Afrique revendiquent et enregistrent leurs droits fonciers collectifs et territoriaux | Nombre de droits fonciers autochtones enregistrés | | | |
| | 7. Action efficace contre l'accaparement des terres | 7.1. Sécurisation des droits fonciers individuels et collectifs de divers groupes | xx % augmentation des terres de pâturage protégées | | | |
| 7.2. Protection des terres agricoles | | XX politiques protégeant les terres agricoles des opérations d'acquisition foncière à grande échelle | | | | |

ANNEXE 2: STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

L'évolution vers une plus grande autonomie régionale porte en elle des défis de mobilisation des ressources. La réalisation des objectifs stratégiques de l'ILC Afrique dépendra de la capacité à mobiliser efficacement des ressources grâce à l'interaction entre les membres et d'autres parties prenantes. Le budget prévisionnel pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ILC pour 2016-21 est de 80 millions de dollars. Ce montant inclut le cofinancement par les membres pour les activités soutenues par l'ILC, ainsi que de nouveaux fonds levés par: les plateformes SNE, les membres impliqués dans les différentes Initiatives basées sur l'engagement (CBI) ainsi que les unités de coordination régionale (UCR).

Priorités

La capacité en ressources humaines de l'UCR est encore très limitée, nous devons donc prendre de décisions stratégiques quant aux points sur lesquels nous concentrons nos efforts. Au cours des premières années, l'UCR prendra la tête des campagnes de gestion des ressources (RM) tout en renforçant les capacités des CBI & NES à soutenir les équipes nationales (facilitateurs et points focaux) dans le but de progressivement parvenir à lever leurs propres fonds. Il est crucial et plus porteur à l'avenir de s'assurer que, sur le long-terme, ce soit les membres qui sont aux commandes. L'UCR / le Secrétariat peut toujours intervenir en soutien par le biais du partage de l'information et la révision des propositions.

Le soutien de l'URC dans la mobilisation des ressources se concentrera donc sur les programmes (NES & CBI) qui répondent aux critères suivants:

- Programmes conformes à la stratégie régionale Afrique de l'ILC (Engagmt. 2,3,4,5,7,9 et 10);
- Des programmes qui se sont déjà révélés efficaces et axés sur les résultats dans les phases précédentes;
- Des programmes ayant un potentiel d'impact clairement élevé
- Des programmes avec des partenaires qui ont déjà prouvé la qualité de leur gestion des subventions et des programmes;
- Des programmes présentant un fort potentiel d'intérêt pour les donateurs;
- Des programmes présentant un fort potentiel de montée en charge;
- Des programmes conformes aux cadres mondiaux importants tels que les ODD, les DVGT, etc.
- Des programmes impliquant les jeunes comme enjeu transversal important (les jeunes représentent plus de 50% de la population africaine).

Outils et approches

Pour une mobilisation efficace des ressources, les outils et approches suivants seront développés / utilisés:

Regional resource partners database / mapping;

- Base de données / cartographie des partenaires de ressources régionaux;
- Des documents de profil de programme brefs et concis (sur le programme régional et les NES individuels et les CBI) à partager avec les partenaires de ressources;
- Des outils de communication efficaces et stratégiques pour la gestion des ressources (RM);
- Accès et utilisation de l'information financière en ligne (<https://fundsforngospro.com/> - ILC Afrique dispose d'un compte en tant que membre premium pour accéder à tous les appels en ligne ouverts et un certain nombre d'informations de gestion des ressources (RM) --; www.terravivagrants.org ; <https://landgov.donorplatform.org/> , etc.)
- Informer et encourager les membres de ILC Afrique à répondre à tous les appels ouverts pertinents (en particulier en ce qui concerne les NES et les CBI);
- Visites et réunions avec des organisations donatrices (nationales, régionales) pour les informer et tenir au courant des initiatives de l'ILC dans les pays en vue d'éventuels partenariats: Toutes les missions UCR / Secrétariat auront toujours un objectif de mobilisation régionale parmi d'autres. En compagnie d'un facilitateur SNE et/ou un point focal CBI, l'UCR / le Secrétariat visitera régulièrement des institutions ressources nationales et régionales clés telles que l'UE, les agences des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), les ambassades, les fondations, etc. Le facilitateur / point focal assurera le suivi avec le soutien de l'URC / Secrétariat;
- Les initiatives RM de ILC Afrique viseront également d'autres programmes liés au foncier (programmes gouvernementaux, OIG ou OSC) financés par des bailleurs de fonds afin d'identifier de possibles synergies, partenariats, collaborations, mutualisation des coûts, etc.
- La RM impliquera également que ILC Afrique implique systématiquement / invite les partenaires potentiels à toutes les réunions importantes de l'initiative ILC afin qu'ils puissent apprécier le travail de l'ILC sur le terrain;
- Dans le cadre de la stratégie de gestion des ressources, ILC Afrique / ses membres utilisera / organisera régulièrement des petits déjeuners, déjeuners ou dîners avec des partenaires potentiels au niveau national et régional;

- ILC Afrique cherchera des occasions de présenter les initiatives de l'ILC lors des réunions des plateformes de donateurs;
- Une bonne relation avec les partenaires de ressources est la clé du succès de la RM. ILC Afrique assurera donc un dialogue et un engagement continus auprès des partenaires de ressources identifiés afin d'établir des relations et de la confiance;
- Les membres de ILC Afrique seront encouragés à allouer des contributions propres plus élevées aux initiatives soutenues par l'ILC (NES & CBI);
- ILC Afrique établira des mécanismes de suivi systématiques pour chaque contact établi avec un partenaire ressource;
- ILC Afrique renforcera les capacités et fournira un soutien technique aux facilitateurs NES et au point focal CBI dans la RM;
- Enfin, ILC Afrique assurera une gestion de haute qualité des initiatives / programmes de l'ILC afin de retenir / maintenir les partenariats établis avec les partenaires de ressources.

Rôles et responsabilités

La feuille de route fournit des détails sur les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la collecte de fonds :

- Le Secrétariat et l'UCR travaillent à recueillir des fonds pour mettre en œuvre le plan de travail annuel;
- Le Comité de pilotage Afrique fournit des orientations sur les plans de travail régionaux, les budgets et identifie les priorités pour la mobilisation des ressources par les membres et l'UCR;
- Les plates-formes régionales et nationales contribuent à la mobilisation de fonds pour soutenir les actions / stratégies convenues; et
- Les plateformes SNE doivent élaborer un plan de travail budgété sur trois ans qui réponde aux défis identifiés comme étant prioritaires dans le domaine de la gouvernance foncière, sur la base des prévisions budgétaires. ILC contribue un financement de soutien pour le démarrage de la mise en œuvre tandis que les partenaires SNE doivent lever les fonds supplémentaires requis.

Cadre logique de la Stratégie de mobilisation des ressources

| | OVI's | Targets | | | | Means of verification | Baseline | |
|--|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--|--|--|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | |
| Objectif Le réseau ILC Afrique contribue durablement à une gouvernance centrée sur les personnes en Afrique | Augmenter le taux des initiatives liées à l'ILC | 30% | 50% | 70% | 100% | Contrats de donateurs et rapports de membres | Nombre d'initiatives ILC en Afrique en 2017 (6 NES et 8 CBI) | |
| Objectifs ✓ O1: Établir des liens solides entre ILC Afrique (membres) et les institutions donatrices locales et régionales pertinentes ✓ O2: Sécuriser les ressources nécessaires pour ILC Afrique (membres) afin de peser sur les processus nationaux et régionaux de gouvernance foncière | Nombre de nouveaux accords de partenariat signés avec des partenaires de ressources / partenaires stratégiques | 1 | 2 | 3 | 5 | Contrats de donateurs et rapports de membres | Env. 500,000 USD en 2017 | |
| | Fonds mobilisés par la plateforme ILC Afrique (NES & CBI) sous la direction / facilitation de l'URC / Secrétariat facilitation de l'URC / Secrétariat | 1,000,000 USD | 2,000,000 USD | 3,000,000 USD | 4,000,000 USD | | | |
| Résultats: ✓ Forte et bonne relation entre les membres ILC Afrique et les institutions donatrices nationales et régionales pertinentes ✓ Influence significative et durable des membres ILC Afrique sur les processus de gouvernance foncière en Afrique | Nombre de nouveaux accords de partenariat signés avec des partenaires de ressources / partenaires stratégiques | 30% | 50% | 70% | 100% | Contrats de donateurs et rapports de membres | | |
| | Augmenter le taux des initiatives liées à l'ILC | 1 | 2 | 3 | 5 | | | |
| Résultats attendus ✓ R1: Tous les partenaires de ressources locaux et régionaux pertinents sont identifiés / inventoriés dans une base de données régionale des donateurs; ✓ R2: ILC Afrique est introduite / connectée auprès des institutions donatrices locales et régionales pertinentes; ✓ R2: ILC Afrique mobilise les ressources financières nécessaires pour soutenir les programmes des membres et du réseau. | <ul style="list-style-type: none"> Base de données nationale et régionale des donateurs Contacts / réunions avec les donateurs Fonds mobilisés par la plateforme ILC Afrique (NES & CBI) sous la direction / facilitation de l'URC / Secrétariat | | | | | | | |

ANNEXE 3: STRATÉGIE DE COMMUNICATION

PUBLIC CIBLE

Public primaire: décideurs, CER et conseillers techniques dans l'UE, l'ASDI et la GIZ, etc.

Public secondaire: Les organisations de la société civile ayant un intérêt à promouvoir la gouvernance foncière dans les pays africains, y compris les membres de l'ILC.

Public tertiaire: Organisations internationales de développement, influenceurs et médias auprès des jeunes et des femmes.

OBJECTIFS

L'objectif général de cette stratégie est d'utiliser une communication fondée sur des données probantes pour promouvoir une gouvernance foncière centrée sur les personnes telle que définie par la stratégie régionale. Nous sommes convaincus de la valeur pédagogique d'exemples concrets, fondés sur des données probantes ainsi qu'à une bonne communication pour parvenir à un changement des comportements.

Par conséquent, en plus d'apporter une communication qui s'appuie sur des données probantes, nous voulons saisir les innovations clés dans le domaine du plaidoyer en faveur de la terre et les transformer en connaissances applicables pour le bénéfice des populations du continent et de nos membres.

SPECIFIC OBJECTIVES

Explicitement, cette stratégie vise à soutenir la stratégie régionale de ILC Afrique, qui a trois objectifs principaux; connecter, mobiliser et influencer. Cette stratégie vise à contribuer à établir:

- Une meilleure compréhension par les publics africains ciblés (médias et gouvernements) du fait que ILC Afrique est une organisation dirigée par ses membres travaillant sur la gouvernance foncière;
- Sensibiliser les publics ciblés à l'approche adoptée par ILC pour améliorer la gouvernance foncière;
- Documenter le fait que les membres de la Coalition obtiennent des résultats avec les processus de ILC (NES et CBI);
- Inspirer et éduquer les membres, le personnel et les partenaires d'exécution de la Coalition afin de produire des informations précises, équilibrées, opportunes et pertinentes sur des domaines thématiques clés;
- Démontrer que les membres de l'ILC utilisent les compétences et l'expérience acquises pour gérer efficacement les données, l'information et les connaissances.

RÉSULTATS ATTENDUS (ER)

CONNECTER

- **ER1:** Amélioration de la circulation de l'information autour des systèmes et processus internes de l'ILC;

INFLUENCER

- **ER2:** Amélioration des compétences et des connaissances des membres de l'ILC dans la documentation des cas fonciers et le partage des leçons apprises sur une variété de supports;

MOBILISER

- **ER3:** Amélioration de la reconnaissance des efforts de l'ILC pour influencer les droits fonciers via ses membres et ses publications, ses ambassadeurs, la couverture médiatique et l'information partagée en ligne;
- **ER4:** Visibilité accrue autour des processus NES et CBI tout en aidant les actions au niveau national à mieux influencer leurs gouvernements;
- **ER5:** Impact accru des engagements de l'ILC communiqués à divers publics à travers l'Afrique.

LES PLANS DIRECTEURS (CP)

Une approche de communication focalisée sur les impacts

A travers la stratégie de communication, nous espérons avoir de meilleurs moyens d'apprendre de nos réussites et des défis rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Cinq plans principaux directeurs aideront la plate-forme à inspirer confiance et optimisme à ses membres au fur et à mesure que les efforts de plaidoyer et de mise en œuvre deviennent encore plus visibles au fil des ans. Les Plans directeurs permettront de:

CONNECTER

CP1: construire une forte communication interne

La communication interne est importante pour la circulation de l'information entre les unités et les équipes de chaque organisation ou processus. L'ILC a développé différentes approches pour assurer une communication facilitée entre les processus et les structures de l'ILC. En tant que pilier clé de cette stratégie de communication, le Plan directeur 1 (PC1) cherche des moyens d'améliorer les mécanismes de communication existants pour obtenir de meilleurs résultats. Il promet de connecter les membres directement, par le biais de réunions en face à face, de courriels entre personnes, de bulletins d'information et d'autres plateformes de médias sociaux. Il utilisera également d'autres méthodes de communication pour faciliter les communications.

MOBILISE

CP2: renforcer les capacités des membres de ILC Afrique

Les membres de l'ILC font face à de nombreux défis dans leur lutte pour promouvoir la gouvernance foncière aux niveaux national et transfrontalier. Bien que les revers extérieurs jouent un rôle, il y a aussi de nombreux pièges internes évitables qui continuent d'entraver le travail des membres. Pour faire face à la question de la gouvernance et de la gestion des connaissances, le plan CP2 apporte les outils de création de réseaux et de capitalisation des connaissances afin d'améliorer les capacités des membres en matière de gouvernance et leur capacité à organiser et à partager les savoirs.

INFLUENCER

CP3: établir une stratégie de communication externe dynamique

Les membres de la Plate-forme ILC-Afrique s'appuient souvent sur les communications pour défendre leurs droits fonciers. Par divers moyens, ILC s'efforce de faire en sorte que les efforts des membres bénéficient d'une visibilité efficace et opportune. Le plan directeur CP3 s'efforce donc de promouvoir les réalisations et les impacts du travail de l'ILC auprès d'un large public. Ses publics cibles sont les décideurs, les médias, les donateurs, les leaders d'opinion et les partenaires.

CP4: Communiquer un SNE confiant

Une nouvelle identité virtuelle afin de suivre la performance des Stratégies Nationales d'Engagement (NES) est l'une des fiertés du plan directeur CP4. Il encouragera l'apprentissage entre pairs par le biais d'une communauté de praticiens et encouragera les spécialistes des communications NES et les facilitateurs NES à développer des récits intéressants sur leurs travaux, à l'intention des médias internationaux.

CP5: Pour un CBI plus audacieux et générateur d'impact

Les Initiatives basées sur les engagements (CBI) de l'ILC représentent actuellement 7 processus de mise en œuvre à travers l'Afrique, axés sur la gouvernance foncière centrée sur les personnes. Presque toutes les initiatives génèrent de nombreux résultats et impacts intéressants, qui nécessitent des efforts de communication spécifiques pour les mettre en lumière. Le plan directeur PC5 vise à faire connaître l'impact de ces processus à un public plus large, par le biais de vidéos, de notes d'orientation et d'analyses de données techniques.

INTERNATIONAL
LAND
COALITION

AFRICA
AFRIQUE